

Collège Paul VERLAINE
7, rue du Bourdon
57000 METZ

**Compte rendu conseil d'administration
du Mardi 30 novembre 2021**

Madame la Principale ouvre la séance du conseil d'administration à 17h20.

1-Approbation du compte rendu du C.A du 15 novembre 2021 :

Le compte rendu est mis au vote : POUR : 22 CONTRE : 0

2-Etat prévisionnel des achats pour l'exercice 2022

Mme KIEFFER commente l'état prévisionnel de la commande publique.

POUR : 22 CONTRE : 0

3-Prévision de budget 2022

En préambule, Madame KIEFFER précise que cette année la dotation prévisionnelle du Conseil départemental de la Moselle a été votée pour un montant de 4 703€ et que le budget serait équilibré par prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 39 500€. Mme KIEFFER explique aux membres du conseil que cette baisse des dotations a 2 raisons : un fonds de roulement qui est supérieur à ce qui est souhaité par la collectivité (216 jours de fonds alors qu'il est souhaité que ne soient pas dépassés 115 jours de fonctionnement, l'EPL n'ayant pas vocation à thésauriser). La deuxième raison est la fin de la prise en charge des factures d'électricité et de gaz par le Collège, le Département les prenant à sa charge directement.

Madame KIEFFER présente en détail les documents liés à la préparation du budget 2022. Elle précise que les 4 703€ de dotation sont consacrés aux activités pédagogiques auxquelles on ajoute 4 297€ des 39 500€ prélevés.

AP : activités pédagogiques

Les crédits pédagogiques se montent à 14 613.72€ dont :

- 3 016.72€ pour les crédits d'Etat (carnets de liaison, droits de reprographie, manuels scolaires)
- 2 190.00€ pour le CDI
- 1 460€ pour les activités pédagogiques SEGPA + 200€ pour les stages
- 500.00€ pour le matériel d'EPS + 1 697€ pour les entrées piscines (subvention du Département) et 900€ pour le transport à la piscine (subvention du Département)
- 450.00€ pour la classe ULIS
- 500€ pour l'UPE2A
- 400€ pour l'art plastique
- 600€ pour lettres et langues
- 400€ pour les mathématiques
- 400€ pour les sciences physiques
- 400€ pour la SVT
- 400€ pour la technologie
- 200€ pour la musique
- 400€ en divers
- 500€ sorties scolaires / tickets de bus

Madame RENAULD demande si le document projeté correspond bien au tableau envoyé aux membres du conseil. Mme KIEFFER confirme.

Madame KIEFFER explique que le reste du prélèvement est consacré à l'administration et logistique.

ALO : Administration et Logistique

Mme KIEFFER rappelle que la viabilisation n'inclura plus que l'eau à compter de janvier. 52 404.65€ sont prévus pour ce domaine.

- 2 000€ pour l'affranchissement
- 500€ pour le téléphone
- 300€ pour les réceptions
- 4 500€ pour l'eau
- 600€ pour le carburant
- 10 000€ pour les contrats
- 2 000€ pour le matériel
- 1 000€ pour les réparations
- 14 104.65€ pour les fournitures générales
- 4 500€ pour les services
- 7 000€ pour les photocopieurs (fournitures et location)
- 300€ pour l'infirmerie

Madame KIEFFER rappelle que la situation sanitaire engendre beaucoup de dépenses en produits d'entretien. Elle ajoute que l'augmentation du prix du carburant et du papier a un impact sur les dépenses du collège.

Service spécial - SRH : restauration et hébergement

Mme KIEFFER rappelle que pour pouvoir faire le budget prévisionnel il faut d'abord commencer par les recettes du SRH. Pour l'année 2022 sont prévus 151 200€ de recettes pour les demi-pensionnaires, 7 385€ de recette via les commensaux et 300€ de recette pour les cartes de cantine. La recette totale du SRH est donc de 158 885€. Sur la recette émanant de la vente de repas, une part FSCH représentant 1,25% est reversée au Département, ainsi qu'une part FDR de 27% pour la participation aux frais de personnel. Un pourcentage de 14% pour les charges communes, voté au précédent CA, permet un reversement de 11 101,65€ au service ALO. Le montant pour l'achat des denrées sera de 91 582,84€

Service spécial - SBN : bourses nationales

Il est imposé par l'Etat et ne concerne que les bourses nationales. Le budget prévu est de 11 856€.

Vie de l'élève

Une ligne de 1 159.64€ est prévue au fonds social des collégiens. Cette somme permet d'acheter du matériel, des EPI, des livres ou d'apporter une aide au transport pour les familles en difficulté.

Un fonds social des cantines d'une somme de 3 500€ sera consacré à l'aide à la demi-pension.

Il y a un reliquat de 1 385.44€ pour le CESC.

Madame KIEFFER demande s'il y a des questions. Madame DUCLOS demande s'il est normal que la ligne concernant les activités en lettres et en langues soit commune. Madame KIEFFER lui répond que c'est ainsi chaque année mais qu'il est possible de séparer ces lignes dès la préparation du budget 2023.

Madame ZIMMERMANN soumet le budget incluant le prélèvement sur fonds au vote.

POUR : 22 CONTRE : 0

Mme la Principale remercie les membres présents et lève la séance à 17h50.

Le secrétaire de séance

Mme KIEFFER Stéphanie

Le Président du conseil d'administration

Mme ZIMMERMANN Agnès

